

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
PARIS  
—

①1 N° de publication : **2 587 147**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 13330**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : H 02 G 1/00; H 05 K 13/02.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 9 septembre 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 13 mars 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *LEGRAND, Société Anonyme.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Charles Auger, Jean pierre Barriuso  
et Marc Gosse.

⑦3 Titulaire(s) :

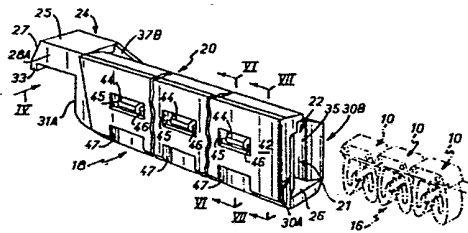
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Bonnet-Thirion, G. Foldés.

⑤4 Outil de pose formant magasin pour repères, en particulier pour repères de câblage.

⑤7 Il s'agit d'un outil comportant un corps allongé 20 propre  
au soutien et au guidage de repères 10 se présentant de  
préférence en chapelet.

Suivant l'invention, le corps 20 est creux, ledit corps 20  
présentant longitudinalement un évidement interne 21, qui est  
propre à recevoir les repères 10 concernés, et qui débouche à  
l'extérieur à l'une et l'autre de ses extrémités.

Application à la pose de repères 10 sur un quelconque  
câble ou conducteur électrique.



FR 2 587 147 - A1

La présente invention concerne d'une manière générale les dispositifs de repérage, ou repères, à mettre à place sur des câbles ou autres conducteurs électriques pour l'identification de ceux-ci.

5 Elle vise plus particulièrement ceux de ces repères qui sont du type de celui décrit dans la demande de brevet français déposée le 4 Mars 1983 sous le No 83 03575 et publiée sous le No 2.542.143.

Globalement, un tel repère comporte, d'un seul  
10 tenant, une platine de base, propre à porter, par impression par exemple, un quelconque élément d'identification, et deux jambages élastiquement déformables, propres à enserrer conjointement, en boucle ouverte, le câble à équiper.

Compte tenu de ce que leurs dimensions, relativement  
15 faibles, à l'image du diamètre des câbles à équiper, en rendent relativement délicate la manipulation, la mise en place, sur un tel câble, des repères de ce type se fait préférentiellement à l'aide d'un outil.

Le plus souvent, à ce jour, cet outil est un simple  
20 outil de pose, propre qu'à assumer la seule fonction de mise en place recherchée.

C'est le cas, par exemple, pour l'outil décrit dans le brevet français déposé le 29 Février 1980 sous le No 80 04998 et publié sous le No 2.477.305.

25 Dans ce brevet français, l'outil de pose concerné, qui, pour être adapté à un repère spécifique fermé sur lui-même en anneau, se présente sous la forme d'une fourche propre à saisir latéralement un tel repère, ne permet que la seule préhension, momentanée, de ce dernier, pour  
30 prélèvement de ce repère dans un magasin où il est préalablement rangé et sa mise en place, soit isolément, soit en association avec d'autres repères, dans un porte-repères prévu à cet effet sur le câble à équiper.

Un tel outil n'est donc pas adapté à former par  
35 lui-même magasin, et la mise en place sur lui d'un ou plusieurs repères se fait toujours à l'unité.

Outre qu'un tel agencement impose, normalement, la mise en oeuvre de magasins distincts, fût-ce de simples sachets, il implique, pour la pose des repères, des opérations relativement nombreuses, complexes et  
5 fastidieuses.

Il a été proposé par ailleurs, pour des repères en boucle ouverte, un outil de pose propre à former par lui-même magasin.

Il s'agit, en pratique, d'une baguette doublée en  
10 longueur par une nervure, qui, formant un corps allongé, est propre au soutien et au guidage d'un ou plusieurs de tels repères, éventuellement disposés en chapelet.

Un tel outil de pose formant magasin, qui ne convient d'ailleurs qu'aux seuls repères spécifiques auxquels il est  
15 destiné, suppose également des opérations de manipulation relativement complexes et fastidieuses pour le transfert des repères qu'il porte aux câbles à équiper.

La présente invention a d'une manière générale pour objet un outil de pose formant magasin, qui, plus  
20 spécifiquement destiné aux repères décrits dans la demande de brevet français No 83 03575 mentionnée ci-dessus, est au contraire de mise en oeuvre particulièrement aisée, et présente en outre d'autres avantages.

Cet outil de pose, qui est du genre comportant un  
25 corps allongé propre au soutien et au guidage de repères, éventuellement en chapelet, est d'une manière générale caractérisé en ce que son corps est creux, ledit corps présentant longitudinalement un évidement interne, qui est propre à recevoir les repères concernés, et qui débouche à  
30 l'extérieur à l'une et l'autre de ses extrémités.

Ainsi donc, lorsqu'ils sont en magasin dans l'outil de pose suivant l'invention, les repères concernés se trouvent avantageusement confinés par celui-ci.

Il en résulte un double avantage.

35 Tout d'abord, la préhension de l'outil de pose se fait de manière plus assurée, seul l'outil de pose lui-même étant normalement impliqué par une telle préhension, sans

interférence avec les repères qu'il porte.

En outre, et surtout, les repères présents en magasin dans cet outil de pose se trouvent avantageusement protégés des agressions extérieures par celui-ci.

5 Il en résulte notamment que, suivant une forme préférée de mise en oeuvre, les repères peuvent effectivement se présenter en chapelet, malgré la relative fragilité inhérente à un tel chapelet due à la nécessité qu'il y a de permettre d'en détacher un à un les repères qui  
10 le constituent.

La présentation en chapelet de ces repères facilite avantageusement tant leur conditionnement initial que la recharge de l'outil de pose suivant l'invention.

L'évidement interne que présente cet outil de pose  
15 pour les repères à poser pourrait bien entendu, pour une protection complète de ceux-ci, avoir en section transversale un contour fermé.

Mais, suivant une forme de réalisation préférentielle, le corps de cet outil de pose est au  
20 contraire ouvert latéralement par une fente sur une partie au moins de sa longueur, et en pratique sur la totalité de celle-ci, en ayant ainsi globalement une section transversale en U, et, à celui des débouchés de son évidement interne qui en forme le débouché de sortie, il se  
25 prolonge, du côté de sa fente, par un auvent.

Une telle disposition donne avantageusement accès aux repères tout au long de l'outil de pose, ce qui permet d'en assurer très simplement au pouce l'avancée le long de celui-ci.

30 Cette avancée se trouve donc facilitée, sans que cependant soient notablement perturbées les conditions de protection nécessaires à la perennité du chapelet que forment de tels repères.

Dès lors, le repère présent en bout d'un tel chapelet  
35 au débouché de sortie de l'évidement interne de l'outil de pose suivant l'invention, sous l'auvent de celui-ci, peut avantageusement ne se trouver soutenu, en porte-à-faux, que

par le repère auquel il est immédiatement attenant.

Les conditions de sa pose sur un tel câble s'en trouvent avantageusement facilitées.

Il en reste de même même si, par sécurité, il est  
5 prévu, pour le soutien complémentaire d'un tel repère, une  
quelconque saillie sur l'une au moins des parois de  
l'auvent, à l'intérieur de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, au droit de cet auvent,  
c'est-à-dire, en pratique, au débouché de sortie de  
10 l'évidement interne de l'outil de pose suivant l'invention,  
les extrémités des parois longitudinales du corps de cet  
outil de pose, ou lèvres, sont décalées longitudinalement  
l'une par rapport à l'autre.

Il en résulte avantageusement qu'il est possible, une  
15 fois le repère à poser engagé sur le câble à équiper,  
d'imprimer à l'outil de pose, qui est initialement  
perpendiculaire à un tel câble, un mouvement de basculement  
en direction de celui-ci, ce qui facilite, par torsion de la  
liaison correspondante, le détachement de ce repère  
20 vis-à-vis de celui auquel il est immédiatement attenant.

Par ailleurs, pour un meilleur maintien et guidage  
des repères, l'une au moins des parois longitudinales du  
corps de l'outil de pose suivant l'invention présente,  
intérieurement, sur une partie au moins de sa longueur, un  
25 épaulement.

Pour l'une des parois longitudinales, cet épaulement  
peut former la crête d'une telle paroi longitudinale.

Mais, de préférence, pour l'autre des parois  
longitudinales, il forme l'un des flancs d'une rainure.

30 Ainsi en prise avec une telle rainure, les repères se  
trouvent avantageusement empêchés de pouvoir échapper  
transversalement de manière fortuite au corps de l'outil de  
pose suivant l'invention, tout en pouvant coulisser  
librement le long de celui-ci.

35 Conjointement, une dent de rochet étant prévue à cet  
effet à l'intérieur dudit corps, il se trouve également  
empêché d'y échapper longitudinalement.

La sécurité des opérations à effectuer s'en trouve renforcée.

En pratique, suivant une forme de réalisation préférentielle, l'autre des flancs de la rainure ainsi mis  
5 en oeuvre appartient à un volet, qui, distinct de la paroi longitudinale concernée, est convenablement solidarisé à celle-ci.

Grâce à une telle disposition, le moulage de l'outil de pose suivant l'invention, qui est en pratique réalisé en  
10 matière synthétique, se trouve facilité, ce moulage n'impliquant pas la mise en oeuvre d'un éventuel tiroir, particulièrement long, et donc fragile, pour la réalisation d'une telle rainure.

Par exemple, le volet associé suivant l'invention à  
15 la paroi longitudinale concernée peut très simplement être articulé à la base de cette dernière.

Malgré la mise en oeuvre d'un tel volet, l'outil de pose suivant l'invention constitue ainsi encore par lui-même un ensemble unitaire, ce qui en facilite la réalisation.

20 Il suffit, en effet, après son moulage, de rabattre contre la paroi longitudinale concernée de son corps le volet associé à cette paroi longitudinale, et de le solidariser de manière convenable à celle-ci, par exemple par encliquetage.

25 Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un repère  
30 pour câble auquel est plus particulièrement destiné l'outil de pose suivant l'invention ;

la figure 2 est une vue en élévation de ce repère, suivant la flèche II de la figure 1 ;

la figure 3 est une vue en perspective d'un outil de  
35 pose suivant l'invention ;

la figure 4 en est, à échelle différente, une vue partielle en élévation, suivant la flèche IV de la figure 3;

la figure 5 en est une vue locale en coupe transversale, suivant la ligne V-V de la figure 4 ;

les figures 6 et 7 en sont d'autres vues locales en coupe transversale, suivant respectivement les lignes VI-VI et VII-VII de la figure 3 ;

la figure 8 est, avec un arrachement local, une vue en perspective qui, analogue à celle de la figure 3, illustre la configuration de moulage de l'outil de pose suivant l'invention ;

10 les figures 9A, 9B, 9C sont des vues partielles en élévation qui, analogues à celle de la figure 4, mais à échelle inférieure, illustre diverses phases de la pose d'un repère sur un câble à l'aide de l'outil de pose suivant l'invention.

15 Sur les figures 1, 2 est représenté un repère pour câble 10 du type de celui faisant l'objet de la demande de brevet français No 83 03575 mentionnée ci-dessus.

C'est à un repère de ce type qu'est plus particulièrement destiné l'outil de pose formant magasin  
20 suivant l'invention.

Un tel repère 10 ne faisant cependant pas partie en soi de la présente invention, il ne sera pas décrit en détail ici.

Il suffira de rappeler qu'il comporte, globalement,  
25 une platine 11, dont la surface supérieure, plane, est propre à recevoir, par impression par exemple, un quelconque élément d'identification, tel que chiffre, symbole ou autre, et deux jambages élastiquement déformables 12, propres à enserrer conjointement le câble ou conducteur électrique à  
30 équiper.

Transversalement, figure 2, la platine 11 s'étend au ras des jambages 12 sur la totalité de sa hauteur, pour un premier côté de ces jambages 12, tandis que, pour l'autre côté de ceux-ci, présentant un redan 13, elle fait  
35 légèrement saillie sur les jambages 12, sur une portion de sa hauteur éloignée de ceux-ci.

Sur la partie ainsi saillante de la platine 11 sont

ménagés en creux, à distance l'un de l'autre, deux logements borgnes 14, et, de l'autre côté, cette platine 11 présente, en saillie, en correspondance avec ces logements borgnes 14, deux ergots 15 qui en sont complémentaires.

5 Des repères 10 alignés les uns à la suite des autres sur un même câble ou conducteur électrique en étant dans le prolongement l'un de l'autre peuvent ainsi avantageusement être solidarisés les uns aux autres, si désiré, par engagement des ergots 15 de chacun d'eux dans les logements  
10 borgnes 14 du repère immédiatement suivant.

En élévation, la platine 11 déborde latéralement de part et d'autre des jambages élastiques 12.

Tel que schématisé en traits interrompus à la figure 3, il est ainsi possible de réaliser sous forme de chapelet  
15 16 de tels repères 10, chacun de ces repères 10 étant, au sein d'un tel chapelet 16, relié par un voile déchirable au repère 10 immédiatement adjacent, le long de l'arête transversale inférieure correspondante de sa platine 11.

Dans un tel chapelet 16, les repères 10 sont alignés  
20 les uns avec les autres, non pas en étant dans le prolongement l'un de l'autre, comme précédemment, mais en étant disposés côte à côte les uns par rapport aux autres.

En pratique, un chapelet 16 de repères 10 ainsi constitué de repères 10 disposés côte à côte est réalisé par  
25 moulage, et plus précisément par moulage d'une quelconque matière synthétique appropriée.

Tel qu'illustré par les figures 3 à 9, l'outil 18 mis en oeuvre suivant l'invention pour la pose sur un câble ou conducteur électrique 19 d'un ou plusieurs repères 10  
30 comporte, sous la forme d'une baguette de configuration générale parallélépipédique, un corps allongé 20 propre au soutien et au guidage de tels repères 10.

Suivant l'invention, ce corps 20 est creux.

Il présente en effet longitudinalement un évidement  
35 interne 21, qui est propre à recevoir les repères 10 concernés, et qui débouche à l'extérieur à l'une et l'autre



de ses extrémités.

Dans la forme de réalisation représentée, le corps 20 de l'outil 18 est ouvert latéralement par une fente 22 sur une partie au moins de sa longueur, ledit corps 20  
5 présentant ainsi globalement une section transversale en U sur la portion correspondante de celle-ci.

En pratique, dans cette forme de réalisation, il en est ainsi pour la totalité de la longueur du corps 20 de l'outil 18 suivant l'invention, et, à celui, 23, des  
10 débouchés de son évidement interne 21 qui en forme le débouché de sortie, ce corps 20 se prolonge, du côté de la fente 22, par un auvent 24.

En pratique, cet auvent 24 a lui-même une section transversale en U dont la concavité est orientée en sens  
15 opposé à celle de la section transversale en U du corps 20.

Sa partie médiane 25, formant toit, est donc disposée du côté opposé à la partie médiane 26, formant semelle, du corps 20, tout en étant globalement parallèle à celle-ci.

A son extrémité opposée au corps 20, l'auvent 24  
20 comporte transversalement une paroi d'extrémité 27, qui, dans la forme de réalisation représentée, s'étend au-delà de ses parois longitudinales 28A, 28B, sous la forme d'une partie dépassante 33.

De part et d'autre de sa partie médiane 26, le corps  
25 20, qui forme en pratique la partie courante de l'outil 18 suivant l'invention, comporte lui-même deux parois longitudinales 30A, 30B.

Par leurs faces externes, ces parois longitudinales 30A, 30B sont chacune respectivement dans le prolongement  
30 des parois longitudinales 28A, 28B de l'auvent 24.

Mais, pour des raisons qui apparaîtront ci-après, les parois longitudinales 30A, 30B du corps 20 ont une épaisseur supérieure à celle des parois longitudinales 28A, 28B de l'auvent 24, en sorte que leurs faces internes sont en  
35 saillie sur les faces internes de celles-ci.

Du côté de la paroi médiane 25 de l'auvent 24, les

parois longitudinales 28A, 28B de celui-ci se raccordent à celles 30A, 30B du corps 20 par des prolongements triangulaires 37A, 37B dans la forme de réalisation représentée, et, ces prolongements triangulaires 37A, 37B  
5 ayant même épaisseur que lesdites parois longitudinales 28A, 28B, avec leurs faces interne et externe respectivement dans le prolongement de celles de celles-ci, les faces internes des parois longitudinales 30A, 30B sont également en saillie sur les faces internes desdits prolongements triangulaires  
10 37A, 37B.

En pratique, la distance  $D$  entre les parois longitudinales 30A, 30B du corps 20, mesurée entre leurs faces internes, est sensiblement égale à l'épaisseur  $E$  des jambages 12 des repères 10, tout en étant légèrement  
15 supérieure à cette épaisseur  $E$ .

Au débouché de sortie 23 de l'évidement interne 21 du corps 20, c'est-à-dire au raccordement de celui-ci avec l'auvent 24 qui lui fait suite, les extrémités transversales 31A, 31B, ou lèvres, des parois longitudinales 30A, 30B de  
20 ce corps 20 sont décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

Par exemple, et tel que représenté, l'extrémité transversale 31A de la paroi longitudinale 30A est en retrait par rapport à l'extrémité transversale 31B de la  
25 paroi longitudinale 30B.

Mesurée par rapport à la partie dépassante 33 de la paroi d'extrémité 27 de l'auvent 24, l'extrémité transversale 31A de la paroi longitudinale 30A du corps 20 est à une distance  $D_A$  de cette paroi d'extrémité 27  
30 sensiblement égale à la largeur hors tout  $L$  des jambages 12 d'un repère 10 tout en étant légèrement supérieure à cette largeur  $L$ , tandis que l'extrémité transversale 31B de la paroi longitudinale 30B associée est à une distance  $D_B$  de cette paroi transversale d'extrémité 27 inférieure à ladite  
35 largeur hors tout  $L$ .

Sur une partie au moins de leur longueur, les extrémités transversales 31A, 31B des parois longitudinales

30A, 30B du corps 20 forment des tranches droites, sensiblement perpendiculairement à la partie médiane 26 de ce corps 20.

Pour l'extrémité transversale 31A de la paroi longitudinale 30A il en est ainsi sur la quasi totalité de sa longueur, cette extrémité transversale 31A se raccordant en équerre avec la tranche correspondante de la paroi longitudinale 28A de l'auvent 24.

Mais, pour le reste, et pour des raisons qui apparaîtront ci-après, des congés de raccordement largement arrondis sont prévus en bout de ces extrémités transversales 31A, 31B des parois longitudinales 30A, 30B du corps 20, à la base de celles-ci, c'est-à-dire du côté opposé à l'auvent 24.

Au débouché opposé, 35, de l'évidement interne 21 du corps 20, c'est-à-dire au débouché de cet évidement interne 21 qui en forme le débouché d'entrée, les extrémités transversales des parois longitudinales 30A, 30B de corps 20 sont biseautées, de manière à faciliter l'engagement, dans ledit évidement interne 21, d'un chapelet 16 de repères 10.

Pour le maintien et le guidage des repères 10 dans cet évidement interne 21, l'une au moins des parois longitudinales 30A, 30B du corps 20 présente, intérieurement, sur une partie au moins de sa longueur, un épaulement 36A, 36B.

En pratique, pour l'une et l'autre des parois longitudinales 30A, 30B, cet épaulement 36A, 36B s'étend en continu sur la totalité de la longueur d'une telle paroi longitudinale 30A, 30B, jusqu'au droit de l'auvent 24 associé.

Les épaulements 36A, 36B que présente ainsi intérieurement le corps 20 font donc saillie sur la face interne des prolongements triangulaires 37A, 37B des parois longitudinales 28A, 28B de l'auvent 24 dans la forme de réalisation représentée, figure 8.

D'une des parois longitudinales 30A, 30B du corps 20

à l'autre, les épaulements 36A, 36B sont globalement à un même niveau.

Ils sont en effet globalement situés à une distance d de la face interne de la partie médiane 25 de l'auvent 24 sensiblement égale à l'épaisseur de la platine 11 des repères 10, tout en étant légèrement supérieure à cette épaisseur.

Mais, cette épaisseur étant appréciée, d'un côté de la platine 11, au droit du redan 13 de celle-ci, et, de l'autre de cette platine 11, à la partie inférieure des ergots 15 qui y font saillie, l'épaulement 36A de la paroi longitudinale 30A du corps 20 est légèrement en retrait par rapport à l'épaulement 36B de la paroi longitudinale 30B, les repères 10 devant porter sur l'épaulement 36A de la paroi longitudinale 30A par ledit redan 13 de leur platine 11 tandis qu'ils doivent porter par leurs ergots 15 sur l'épaulement 36B de la paroi longitudinale 30B.

Pour la paroi longitudinale 30B, l'épaulement 36B est un épaulement droit, c'est-à-dire un épaulement qui s'étend sensiblement perpendiculairement à la face interne de cette paroi longitudinale 30B, à compter de celle-ci.

Il forme en pratique la crête de la paroi longitudinale 30B pour une partie au moins de sa longueur, et, en fait, pour la totalité de celle-ci dans la forme de réalisation représentée.

Mais il ne correspond qu'à une fraction de l'épaisseur de la paroi longitudinale 30B, la portion restante de la tranche correspondante de celle-ci étant biseautée par un chanfrein.

En pratique, la fraction d'épaisseur de la paroi longitudinale 30B à laquelle correspond ainsi l'épaulement 36B formant crête de celle-ci est celle qui, comme déjà indiqué ci-dessus, est en surépaisseur par rapport à la paroi longitudinale 28B correspondante de l'auvent 24 et au prolongement triangulaire 37B de celle-ci.

Elle s'arrête donc en pratique suivant un bord droit 38B, figures 4 et 8, au droit de la tranche transversale

d'extrémité correspondante de la partie médiane 26 du corps 20, et donc, comme déjà également indiqué ci-dessus, sensiblement au droit de l'auvent 24.

La paroi longitudinale 30A présente une surépaisseur 5 semblable vis-à-vis de la paroi longitudinale 28A correspondante de l'auvent 24, et, comme celle-ci, cette surépaisseur se termine par un bord droit 37B, figure 4, au droit de l'extrémité transversale correspondante de la partie médiane 26 associée.

10 Pour la paroi longitudinale 30A, l'épaulement 36A est oblique, cet épaulement 36A faisant un angle aigu avec la face interne de cette paroi longitudinale 30A, pour réduire le frottement contre lui de la platine 11 des repères 10.

En outre, pour un maintien transversal dans les deux 15 sens des repères 10, il forme, dans la forme de réalisation représentée, l'un des flancs d'une rainure 40 propre au guidage de la tranche correspondante de la platine 11 de ces repères 10.

Dans la forme de réalisation représentée, l'autre 41 20 des flancs de cette rainure 40 appartient à un volet 42, qui, distinct de la paroi longitudinale 30A concernée, est convenablement solidarisé à celle-ci.

En pratique, ce volet 42 est plaqué contre la paroi longitudinale 30A à laquelle il est ainsi associé.

25 Dans la forme de réalisation représentée, le volet 42 est articulé à la paroi longitudinale 30A à la base de celle-ci, par une ligne de matière de faible épaisseur 43 faisant charnière, l'ensemble pouvant ainsi être réalisé d'un seul tenant par moulage d'une quelconque matière 30 synthétique appropriée.

Dans la forme de réalisation représentée, c'est par des moyens d'encliquetage que le volet 42 est solidarisé à la paroi longitudinale 30A à laquelle il est associé.

A cet effet, celle-ci présente, de place en place, en 35 saillie sur sa face externe, des crochets 44, et, en correspondance, le volet 42 présente, de place en place, des ouvertures 45, propres à l'engagement desdits crochets 44.

En pratique, ces crochets 44 se crochettent sur un épaulement 46 des ouvertures 45 en retrait par rapport à la face externe du volet 42, en sorte qu'ils ne s'étendent que dans l'épaisseur de ce volet 42, sans faire saillie sur  
5 celui-ci.

En pratique, également, le volet 42 présente encore, de place en place, à sa base, au droit des crochets 44, des ouvertures 47, propres au passage des tiroirs nécessaires, au moulage, à la formation de ces crochets 44.

10 Ces ouvertures 47, qui s'étendent à compter de la ligne de matière de faible épaisseur 43, interrompent localement cette dernière.

Enfin, dans la forme de réalisation représentée, il est prévu, au voisinage de l'extrémité du corps 20 opposée à  
15 l'auvent 24, en saillie dans l'évidement interne 21 de celui-ci, une dent de rochet 48 propre à la retenue longitudinale des repères 10 dans ce corps 20.

Dans la forme de réalisation représentée, cette dent de rochet 48 est prévue en saillie sur le fond de la rainure  
20 40 formée conjointement par la paroi longitudinale 30A du corps 20 et le volet 42 associé à celle-ci, figures 7 et 8.

Tel que schématisé en traits interrompus sur les figures 3 et 6, il suffit, pour la mise en oeuvre de l'outil  
25 18 suivant l'invention, d'y introduire, dans l'évidement interne 21 de son corps 20, par le débouché d'entrée 35 de celui-ci, un chapelet 16 de repères 10, en faisant porter, comme indiqué ci-dessus, la platine 11 de ces repères 10 sur les épaulements 36A, 36B prévus à cet effet sur les parois longitudinales 30A, 30B de ce corps 20, et en le faisant  
30 progresser au pouce le long de ce dernier, à la faveur de sa fente 22.

A tour de rôle, les repères 10 de ce chapelet 16 franchissent alors élastiquement la dent de rochet 48, ce qui, comme indiqué ci-dessus, assure une retenue  
35 longitudinale convenable de l'ensemble dans le corps 20; en s'opposant à un mouvement rétrograde dans ce dernier.

En pratique, l'engagement d'un chapelet 16 de repères 10 dans l'outil 18 suivant l'invention peut se faire jusqu'à ce que, tel que illustré par les figures 9, celui de ces repères 10 qui est le plus en avant se trouve au droit de l'auvent 24 prolongeant le corps 20 de cet outil 18.

Mais, le remplissage de ce dernier peut aussi bien n'être que partiel.

Quoi qu'il en soit, quand l'outil suivant 18 l'invention contient ainsi des repères 10, il forme magasin pour ceux-ci, jusqu'à leur mise en oeuvre.

Cette mise en oeuvre se fait d'abord en amenant le plus en avant des repères 10 au droit de l'auvent 24, s'il n'est pas déjà à un tel emplacement, comme cela est le cas lors d'un simple emplissage partiel du corps 20.

Lorsqu'un repère 10 est ainsi au droit de l'auvent 24, en butée contre la paroi transversale d'extrémité 27 de celui-ci, figure 9A, il n'est plus tenu que par le voile déchirable qui le relie au repère 10 immédiatement suivant, tout en étant encore convenablement guidé par les parois longitudinales 28A, 28B de l'auvent 24.

Dans la variante de réalisation illustrée en traits interrompus sur les figures 4 et 5, il est toutefois prévu, pour en améliorer la retenue, une saillie 49, qui, présente sur l'une des parois de l'auvent 24, sur la face interne de celle-ci, et, par exemple, sur la partie dépassante 33 de sa paroi transversale d'extrémité 27, tel que représenté, est sensiblement à niveau avec les épaulements 36A, 36B des parois longitudinales 30A, 30B du corps 20 tout en étant légèrement en retrait par rapport à ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, et tel que représenté à la figure 9B, il suffit ensuite de présenter l'outil 18 transversalement par rapport au câble ou conducteur électrique 19 à équiper, c'est-à-dire sensiblement perpendiculairement à celui-ci, et d'engager sur lui le repère 10 présent au droit de l'auvent 24 de cet outil 18.

Ainsi qu'il est aisé de le comprendre, cet engagement se trouve facilité par les congés de raccordement largement

arrondis présents à la base des extrémités transversales 31A, 31B des parois longitudinales 30A, 30B du corps de l'outil 18, ces congés de raccordement conduisant automatiquement le repère 10 concerné au droit du câble ou 5 conducteur électrique 19 à équiper.

Lorsque, par déformation élastique de ses jambages 12, ce repère 10 est ainsi engagé sur le câble ou conducteur électrique 19, il suffit d'imprimer un mouvement de basculement à l'outil 18, pour assurer le détachement de ce 10 repère 10 vis-à-vis de celui auquel il est attaché, par déchirement du voile correspondant.

Comme indiqué ci-dessus, cette opération de basculement, qui est conduite en direction du câble ou conducteur électrique 19, est facilitée par le décalage 15 longitudinal existant entre les extrémités transversales 31A, 31B des parois longitudinales 30A, 30B du corps 20 de l'outil 18.

En toute hypothèse, la résistance à l'arrachement d'un repère 10 sur un câble ou conducteur électrique 19 est 20 largement supérieure à la résistance au déchirement du voile le reliant au repère 10 attaché, en sorte que son détachement vis-à-vis de ce dernier se fait sans difficulté.

La composition d'une quelconque référence complexe, c'est-à-dire d'une référence impliquant la mise en oeuvre de 25 plusieurs repères 10, se fait ainsi, suivant l'invention, sur le câble ou conducteur 19 concerné, par mises en place successives sur celui-ci des divers repères 10 nécessaires.

Il peut s'agir aussi bien de repères portant un même élément d'identification, auquel cas le même outil 18 est 30 mis successivement en oeuvre pour chacun des repères 10 ainsi à poser, que de repères portant des éléments d'identification différents les uns des autres, auquel cas des outils de pose 18 formant magasins distincts sont successivement mis en oeuvre, un même outil 18 ne contenant 35 normalement que des repères 10 portant tous un même élément d'identification puisque ces repères 10 sont issus normalement d'un chapelet de repères 10 tous identiques.



En pratique, l'outil de pose représenté convient plus particulièrement à un gaucher, la fente 22 de son corps 20 étant transversalement plus largement découverte à droite qu'au gauche.

5 Il va de soi que, pour un outil de pose plus particulièrement destiné à un droitier, une disposition inverse est de préférence adoptée.

La présente invention ne se limite d'ailleurs pas à la forme de réalisation et de mise en oeuvre décrite et  
10 représentée, mais englobe toute variante d'exécution.

REVENDICATIONS

1. Outil de pose formant magasin pour repères (10), en particulier pour repères de câblage, du genre comportant un corps allongé (20) propre au soutien et au guidage de tels repères (10), caractérisé en ce que son corps (20) est creux, ledit corps (20) présentant longitudinalement un évidement interne (21), qui est propre à recevoir les repères (10) concernés, et qui débouche à l'extérieur à l'une et l'autre de ses extrémités.
2. Outil de pose suivant la revendication 1, caractérisé en ce que, sur une partie au moins de sa longueur, son corps (20) est ouvert latéralement par une fente (22), ledit corps (20) présentant ainsi globalement une section transversale en U sur la portion correspondante de sa longueur.
3. Outil de pose suivant la revendication 2, caractérisé en ce que son corps (20) est ouvert latéralement par une fente (22) sur la totalité de sa longueur.
4. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 2, 3, caractérisé en ce que, à celui (23) des débouchés de son évidement interne (21) qui en forme le débouché de sortie, son corps (20) se prolonge par un auvent (24) du côté de sa fente (22).
5. Outil de pose suivant la revendication 4, caractérisé en ce que ledit auvent (24) a lui-même une section transversale en U dont la concavité est orientée en sens opposé à celle de la section transversale en U du corps (20).
6. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 4, 5, caractérisé en ce que ledit auvent (24) comporte transversalement une paroi (27) à son extrémité.
7. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce qu'il est prévu une saillie (49) sur l'une au moins des parois de l'auvent (24), sur la face interne de celle-ci.
8. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que, à celui (23)

des débouchés de son évidement interne (21) qui en forme le débouché de sortie, les extrémités (31A, 31B) des parois longitudinales (30A, 30B) du corps (20) sont décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

5           9. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que, pour le maintien et le guidage des repères (10), l'une au moins des parois longitudinales (30A, 30B) du corps (20), présente, intérieurement, sur une partie au moins de sa longueur, un  
10 épaulement (36A, 36B).

          10. Outil de pose suivant les revendications 4 et 9, prises conjointement, caractérisé en ce que ledit épaulement (36A, 36B) s'étend en continu sur la totalité de la longueur de la paroi longitudinale (30A, 30B) concernée, jusqu'au  
15 droit de l'auvent (24) associé.

          11. Outil de pose suivant les revendications 7 et 10 prises conjointement, caractérisé en ce que ladite saillie (49) est sensiblement à niveau avec ledit épaulement (36A, 36B) tout en étant légèrement en retrait par rapport à  
20 celui-ci.

          12. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 9 à 11, caractérisé en ce que, pour l'une au moins (30B) des parois longitudinales (30A, 30B) du corps (20), ledit épaulement (36B) forme la crête de cette paroi  
25 longitudinale (30B), pour une partie au moins de la longueur de celle-ci.

          13. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 9 à 12, caractérisé en ce que, pour l'une au moins (30A) des parois longitudinales (30A, 30B) du corps  
30 (20), ledit épaulement (30A) forme l'un des flancs d'une rainure (40).

          14. Outil de pose suivant la revendication 13, caractérisé en ce que l'autre (41) des flancs de ladite rainure (40) appartient à un volet (42), qui, distinct de la  
35 paroi longitudinale (30A) concernée, est convenablement solidarisé à celle-ci.

15. Outil de pose suivant la revendication 14, caractérisé en ce que ledit volet (42) est plaqué contre la paroi longitudinale (30A) à laquelle il est associé.

5 16. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 14, 15 caractérisé en ce que ledit volet (42) est articulé à sa base à la paroi longitudinale (30A) à laquelle il est associé.

10 17. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 14 à 16, caractérisé en ce que ledit volet (42) est solidarisé par des moyens d'encliquetage (44, 46) à la paroi longitudinale (30A) à laquelle il est associé.

15 18. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 9 à 17, caractérisé en ce que, pour l'une au moins (30A) des parois longitudinales (30A, 30B) du corps (20), ledit épaulement (36A) s'étend en oblique par rapport à la face interne de la paroi longitudinale (30A) concernée.

20 19. Outil de pose suivant l'une quelconque des revendications 1 à 18, caractérisé en ce qu'il est prévu, en saillie dans l'évidement interne (21) du corps creux (20), une dent de rochet (48).

1/2.

FIG. 1

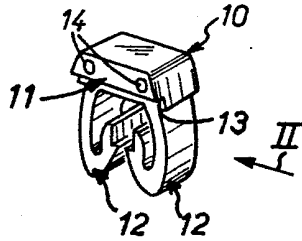


FIG. 2

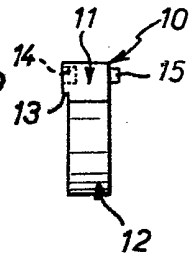


FIG. 3

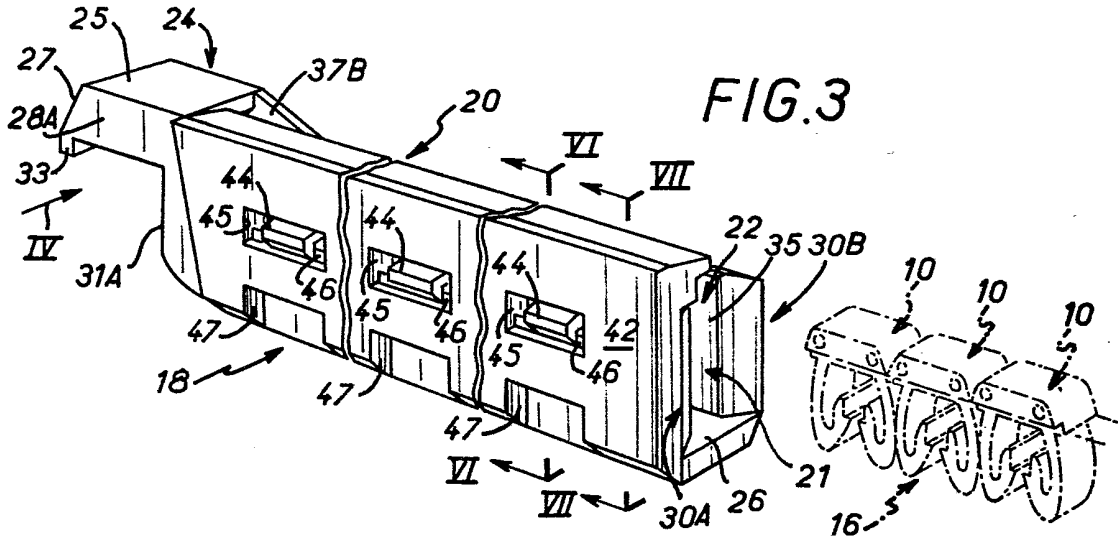


FIG. 4

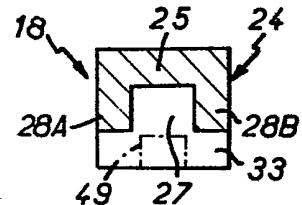
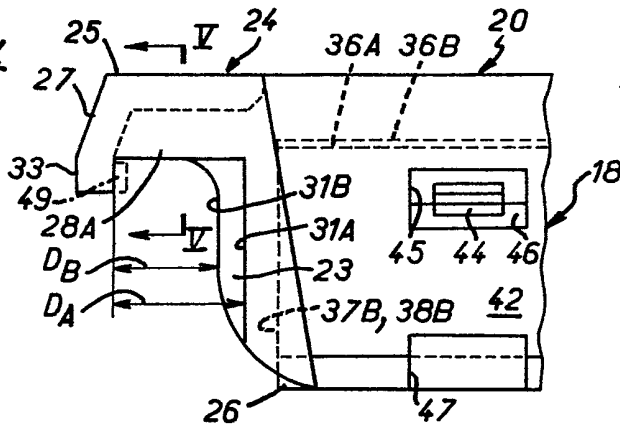


FIG. 5

FIG. 6

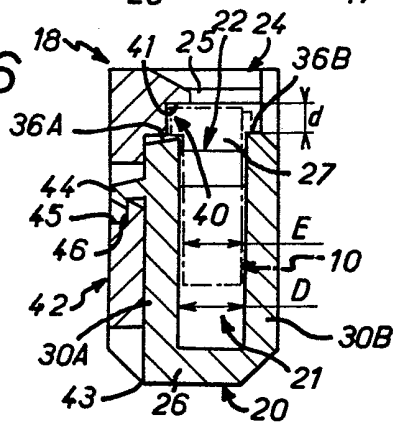


FIG. 7

